

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 11 octobre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de septembre 2016
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre 2016
 - 6.3 Dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2016

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Paiement à la compagnie Construction Guy Sébas inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 33 918,27 \$ taxes incluses, pour la construction du bâtiment de service de la plage du lac Lyster
- 6.5 Paiement à la compagnie Couillard Construction du décompte progressif final au montant de 937 719,82 \$ taxes incluses, pour la réfection du chemin Bilodeau
- 6.6 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 567 164,80 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue St-Paul

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de septembre 2016
- 7.2 Ratification du budget de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrées de 1 998 804,80 \$
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 227, rue Saint-Jacques Sud
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 1334, chemin des Chalets
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 284, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet de construction sur l'édifice situé au 96, rue Main Est
- 7.7 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 107, rue Child
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 23, rue Cutting
- 7.9 Autorisation au projet d'enseignes sur l'édifice situé au 418, rue Ernest-Lafaille
- 7.10 Autorisation au projet de construction sur l'édifice situé au 592, rue McAuley
- 7.11 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 800, rue Child

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts pour déposer une aide financière au Fonds des petites collectivités pour la restauration de l'édifice de la Vieille Poste

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

8.2 Octroi d'une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

8.3 Octroi d'une aide financière de 2 986 \$ au Musée Beaulne

9. LOISIRS

9.1 Participation au Mérite sportif de l'Estrie - contrat de commandite de 250 \$

9.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ au Club de plein air de Coaticook

9.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Réquisition numéro 2016-37 au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, pour installer un système de télémétrie au lac Norton des États-Unis

11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2016-2017, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 90,28 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B

11.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'entretien et la tonte des pelouses pour les années 2017, 2018 et 2019, soit celle de la compagnie Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc. au montant total de 269 655 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur et autorisation de signature

13. COMMUNAUTAIRE

13.1 Autorisation au Centre d'Action Bénévole de tenir la Grande Guignolée des médias 2016 le jeudi 8 décembre prochain

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Nomination du conseiller, monsieur François Lévesque à titre de maire suppléant à compter du 1^{er} novembre prochain pour les quatre prochains mois

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.2 Promesse de vente d'une partie de terrain à Animalerie Chez Chanel et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 29-188 (2016) décrétant une dépense de 10 567 629 \$ pour la construction d'un poste 120 Kv

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Réquisition numéro 2016-38 au montant de 15 886,60 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement du trottoir entre les rues St-Edmond et Laurence
- 16.2 Rejet de la soumission reçue dans le cadre du projet pour la location d'un ensemble groupe électrogène assurant d'écrêter la pointe de demande d'électricité et retour en appel d'offres publiques
- 16.3 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice
- 16.4 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-10-33737 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-10-33737

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33738 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 16-10-33738

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 21 septembre 2016 au plus tard la veille de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 21 septembre 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

3.1 Jour du Souvenir - Proclamation de la Campagne du Coquelicot le 13 novembre 2016

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Retour sur la Journée de réflexion de la MRC;
- Travaux de bouclage Hydro-Coaticook, sur les rues St-Jacques et St-Paul, ces travaux visent à renforcer le réseau;
- Fin des travaux chemin Bilodeau;
- Rechargement des chemins en cours, un investissement de 385 000 \$
- Les travaux sur la rue Monseigneur-Durand ont débutés cette semaine;
- Avis à la population : Coupure de l'eau 16 octobre de 23 h à 3 h, secteur Ouest de la voie ferrée du au changement d'une valve au réservoir Court
- Cadets : rapport de fin de saison par monsieur Pelletier, directeur de la SQ

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Pour la dernière fois ce soir,
Bonsoir Mesdames, Messieurs, Good evening,

- Régie des déchets : agrandissement du site et arrivée de deux nouveaux clients qui permettent une baisse graduelle des coûts
- Journée du souvenir le 13 novembre 2016 à 11 h au Parc Chartier en compagnie de l'Harmonie et le corps de cadets et autres invités de marque, Brunch au club de golf par la suite;
- Musée Beaulne : les deux guerres mondiales, l'impact sur la Ville de Coaticook;
- Modification des collectes des déchets;

Remerciements pour le support aux conseillers, collègues, employés et bénévoles.

Le maire de la Ville de Coaticook, Monsieur Bertrand Lamoureux, ainsi que les conseillers municipaux tiennent à remercier Monsieur Luc Marcoux pour

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

les 7 dernières années qu'il a consacrées aux citoyens de Coaticook. Son travail a été très apprécié. Merci!

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Activités : Artiste en résidence

Mme Claudette Poirier qui a séjournée au studio d'artiste en résidence, avant qu'elle nous quitte il y a plein d'activités encore !

Le 12 octobre : Conférence : « Montserrat : initiateur de changements »

Le 16 octobre : Événement des peintres en plein air : Peintres du Regroupement des Arts visuels Roussillon et de Coatic'Art de 10 h à 17 h. Au parc Chartier. En cas de pluie ou de froid au Pavillon des arts.

Le vendredi 28 octobre, 5 à 7 de Coatic'art au studio de l'artiste.

Portes ouvertes de l'Artiste en résidence : samedi le 29 octobre de 11 h à 17 h

Bibliothèque

Voici les prochaines activités qui se tiendront à la bibliothèque

Samedi 22 octobre : Festival du conte «Les jours sont contés». Le spectacle intitulé « Les contes de ma mère laie », mettant en vedette la conteuse Jeanne Ferron, aura lieu dans la salle d'animation de la bibliothèque.

Samedi 26 octobre : Heure du conte avec Caroline à 10 h à la bibliothèque

Mercredi 2 novembre : Club de lecture à la bibliothèque à 13 h 30

Samedi 12 novembre : Heure du conte avec Caroline à 10 h

Je veux aussi vous mentionner que c'est le «Mois des bibliothèques publiques en Estrie». La Bibliothèque Françoise-Maurice y prend part encore cette année. Vous avez juste à passer au comptoir de prêt pour remplir un coupon de participation et découvrir ou redécouvrir votre bibliothèque.

Courez la chance de gagner 1 des 2 liseuses ou 1 des 5 sacs de livre offert par Biblairie GGC. Vous avez jusqu'au 31 octobre pour participer.

Musée

Les expositions : Il y a toujours les deux petits mondes de Veronic Sévigny et d'Isabelle Parson.

Il y a encore la communauté coaticookoise à travers les deux guerres, jusqu'au 22 janvier 2017.

Augmentation du nombre de visiteurs pour 2016 il y a eu a date 7056, 17 expositions temporaires au cours de l'année

Société histoire

La revue Le Courant est sorti pour 2016-2017, pour vous le procurer vous pouvez l'avoir soit gratuitement en étant membre de la Société, sinon au coût de 5 \$.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Déjeuner-causerie cette semaine mercredi au restaurant La Place, le conférencier Martin Saindon maire de Dixville viendra nous entretenir sur sa municipalité sur l'histoire de son village.

Pavillon des arts

Vendredi le 21 octobre, Nicolas Pellerin avec les grands hurleurs à 20 h
Samedi le 22 octobre, Mike Burns dans le cadre du festival les jours sont contés

Stephane Bélanger humour et variété le 4 novembre à 20 h

Dimanche le 6 novembre, Flutes alors en formation trio à 11 h, avec brunch.

Philemon Cimon, vendredi le 11 novembre à 20 h

Merci !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Merci M. Le Maire

Bonsoir cher citoyens-citoyennes,

Pour commencer, parlons du baseball mineur qui ont récemment assisté, soit le 8 octobre dernier, au Gala Méritas Estrien. Coaticook fût très bien représenté avec ses nominations et même ses récipiendaires de mérite. Donc, Félicitations à Laurence Fauteux, joueuse Atome B, Arnaud Desrosiers, joueur Moustique B, Victoria Devost, joueuse pee-wee B et Amélya Fauteux, marqueuse recrue de l'année.

Continuons avec le hockey mineur. En cette saison 2016-2017, 270 jeunes y sont inscrits ce qui est sensiblement identique à la dernière saison. Ces jeunes seront répartis dans 19 équipes différentes.

Il y a 3 équipes MAGS, 3 novices, 3 atomes, 3 pee-wee, 3 bantams, 3 midgets et un junior B. Il faut que je vous dise qu'il y a aussi plus ou moins une vingtaine de joueurs qui évoluent dans des niveaux doubles lettres soit AAA, AA ou BB, très belle représentation pour notre ville. De plus, j'aimerais vous parler de M. Dany Arsenault qui a été, premièrement, élu le bénévole de l'année 2015-2016 et cette année, M. Arsenault a été nommé comme entraîneur chef du Midget AA. Il faut dire que le hockey est une passion pour lui, car, il a accepté ce poste et il n'a même pas d'enfants qui évolue dans ce niveau. Bravo M. Arsenault pour votre implication. J'aimerais compléter en vous disant qu'il y a de plus, 3 joueurs provenant de Coaticook qui font partie de cette même équipe. Bonne saison à toutes les équipes de Coaticook, joueurs, entraîneurs et sans oublier, les bénévoles et le comité du hockey mineur.

Je vous rappelle aussi que le patinage libre et gratuit à l'aréna est tous les vendredis soirs de 18 h 30 à 19 h 50.

Pour terminer, je vous annonce que le Club de patinage artistique de Coaticook sera l'hôte de la prochaine compétition régionale Jeux du Québec soit les 13-14 et 15 janvier 2017. Cet évènement se déroulera à l'aréna Pat Burns de Stanstead, car, l'aréna Gérard Couillard étant déjà l'hôte du tournoi atome pee-wee pour ces mêmes dates. Plus de 200 patineurs-patineuses proviennent de partout en Estrie pour participer à cette compétition de grande envergure...

C'est tout pour moi M. Le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir,

Étant en vacances ces dernières semaines, je n'ai pas grand-chose à vous rapporter. Par contre, je profite de l'occasion afin de faire un petit éditorial.

Nous avons entendu parler beaucoup dans les derniers mois, de nos amis les animaux : chats, chiens, chevaux... On dit souvent que nos animaux font partie de la famille! De mon côté, j'ai aussi beaucoup entendu parler de propriétaires d'animaux, qui considère leur animal favori, comme étant le Père Noël!

Et oui, je parle ici des propriétaires d'animaux, qui laissent plein de petits cadeaux sur leur passage : Trottoir, piste cyclable, terrain privé, rue, etc. Laissez-moi dire à ces propriétaires, que ces petits et gros cadeaux (variable selon la grosseur de leur animal) ne fassent pas souvent plaisir à ceux qui les reçoivent, surtout quand on les rapporte à la maison sous nos souliers ou pire, nos sandales!

J'ai vu d'intéressantes suggestions sur les réseaux sociaux concernant cette problématique. L'une d'entre elles était d'installer des dispensaires de petits sacs à cadeaux... C'est "cute"... Oui, c'est certain que la « ville » pourrait dépenser quelques centaines de dollars pour ces distributrices, mais... quelques centaines, mais que dis-je? Quelques milliers de dollars, car dans notre jargon municipal ici, on dit souvent, qu'on doit toujours faire des installations antimongols (qui résiste à presque tout). Je trouverais désolant que l'ensemble de la population ait à déboursier pour quelques propriétaires irresponsables.

On pourrait mettre un règlement plus sévère, qui obligerait les propriétaires d'animaux, à avoir en leur possession, en tout temps, un minimum de sacs à cadeau, sur eux, pendant leur promenade! Mais encore là, qui va payer quelqu'un pour faire respecter ce règlement?

Alors, cher propriétaire de Père Noël ambulant, ayez s.v.p. l'obligeance de disposer de ces nombreux petits cadeaux de la bonne manière. C'est-à-dire, d'avoir en votre possession dès que vous partez de chez vous, une bonne provision de sacs à cadeaux, et ensuite, de grâce, ne pas décorer nos branches d'arbres ou les abords de rue et trottoirs de ces petits sacs roses, verts, bleus, même s'ils sont bien "cutes". Mais bien d'en disposer, dans les contenants à composte ou au pire dans une poubelle.

Alors c'était mon éditorial du mois.

En terminant, je salue M. Luc Marcoux, pour non seulement ses 7 années passées au conseil de ville, mais bien pour son dévouement sans limites pour la cause municipale. M. Marcoux, Luc, nous avons appris à nous connaître avec les années. Nous n'étions pas toujours en accord, mais pas toujours en désaccord non plus. M. Marcoux a donné sans compter, beaucoup de son temps, il aimait ce qu'il faisait et ça paraissait. Il n'avait jamais trop de dossiers, au contraire, il était toujours prêt à en accepter un autre de plus.

On faisait bien des farces cet après-midi, mais peut-être que si nous avons deux candidats à sa succession, ils ne seraient pas trop de deux!

Salut Luc! Merci et au plaisir ! Mais dans le fond, c'est surtout Kony qui va nous manquer ;-)
Sans rancune!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.5 SIMON MADORE

Bonjour à tous,

Camps de lanceur au Baseball à l'intérieur au collège Rivier avec l'académie de baseball PLUS. Tous les jeunes sont invités au mois de novembre à parfaire leurs compétences au baseball.

Les visites des services incendie vont bon train, vous devez les laisser entrer dans votre demeure.

Au Parc de la gorge vous avez vu aux nouvelles de TVA c'est 155 500 visiteurs qui ont vu Forest Lumina. Avec notre dernière soirée vendredi nous fermerons l'été avec 156 700 visiteurs.

La fondation Tillotson a offert la semaine dernière une soirée gratuite à toute la population de la MRC. 700 personnes ont bénéficié de cette soirée, merci à la fondation pour cette belle initiative.

Donc 12 000 visiteurs de plus et en plus avec de la compétition cet été. Au total jour et soir c'est tout près de 300 000 visiteurs donc 20% de plus.

Au Parc découverte c'est 9 000 touristes qui sont venus nous visiter, notons que pour la marche au mont Pinacle vous pouvez partir du parc découverte nature pour rallonger votre randonnée d'un demi-kilomètre et du stationnement en plus.

Pour clore notre été au Parc découverte nature comme chaque année nous célébrerons notre traditionnel souper aux huitres le 21 octobre, encore 40 places disponibles à l'heure où l'on se parle...

Merci à monsieur Marcoux...bonne santé et prenez soin de vous!

Soyez très prudent pour la nuit de l'Halloween sur nos routes et développement.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

Parc Harold Baldwin

Encore cette année la fin de semaine de la folie des couleurs au Parc Harold Baldwin fut un grand succès, il y avait des touristes de plusieurs régions du Québec qui sont venus nous visiter cette fin de semaine là et ils ont trouvés le paysage très impressionnant du haut du Pinacle.

Avec le beau temps qui se poursuit, les marcheurs pourront admirer le paysage durant quelque fin de semaine encore.

La pêche au petit lac Baldwin est maintenant terminée pour l'an 2016. 2850 personnes sont venues à la pêche avec 6 280 prises.

Ce qui était nouveau cette année; c'était la truite à la pêche le vendredi soir, ce qui a amené beaucoup de personnes pour ce nouveau sport.

Agriculture

Participant au concours pour le mérite agricole 2016 pour une première année " La ferme PROVETAZ " a remporté la première place dans la catégorie Bronze.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Située dans la région de Coaticook la ferme Provetaz, spécialisée en production laitière, est la propriété de Thierry Jatton et Véronique Guay. Ses fondateurs, Marcel Jatton et Jean-Nicolas Gremion, originaire de Suisse, ont émigré au Québec en 1980 avec le désir de s'établir en agriculture.

Pour participer à ce concours, les fermes participantes sont jugées sur plusieurs critères.

Les critères sont : Qualité cheptel laitière, régie du troupeau, régie des champs et rotation des cultures, propreté, sécurité et environnement.

Bravo à la ferme Provetaz.

Vous le savez tous, M. Marcoux, nous a fait une grande surprise le mois dernier en donnant sa démission au conseil municipal.

M. Marcoux cela m'a fait un grand plaisir de travailler avec vous durant les sept dernières années avec votre franchise et votre expérience que vous avez acquise à travers le monde, durant toutes ses années que vous avez servi le pays.

Merci.

6. FINANCES

16-10-33739

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

RÉSOLUTION 16-10-33739

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de septembre 2016 au montant total de 1 225 901,63 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de septembre 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 215 147,20 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	10 754,43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS EN DATE DU 31 AOÛT 2016

Le trésorier fait état du dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2016

16-10-33740

6.4 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 33 918,27 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PLAGE DU LAC LYSER

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-10-33740

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour la construction du bâtiment de service de la plage du lac Lyster exécutés jusqu'au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, soit de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 33 918,27 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour la construction du bâtiment de service de la plage du lac Lyster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33741

6.5 PAIEMENT À LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF FINAL AU MONTANT DE 937 719,82 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU

RÉSOLUTION 16-10-33741

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif final par la compagnie Couillard Construction pour la réfection du chemin Bilodeau exécutés jusqu'au 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie, soit de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif final au montant de 937 719,82 toutes taxes incluses, à la compagnie Couillard Construction pour la réfection du chemin Bilodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33742

6.6 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 567 164,80 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 16-10-33742

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul exécutés jusqu'au 30 août 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., soit de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 567 164,80 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-10-33743

7.2 RATIFICATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK DÉMONTRANT DES REVENUES, DÉPENSES ET AFFECTATIONS ÉQUILIBRÉES DE 1 998 804,80 \$

RÉSOLUTION 16-10-33743

CONSIDÉRANT que les municipalités d'East Hereford, Compton, Dixville, Sainte Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine de Hatley, Ayers Cliff, Canton de Hatley, Barnston Ouest, Stanstead Est, Canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead, Magog et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis aux municipalités membres ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le budget de l'année 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 998 804,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33744

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 227, RUE SAINT-JACQUES SUD

RÉSOLUTION 16-10-33744

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 227, rue Saint-Jacques Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser les marges de recul avant et arrière;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 227, rue Saint-Jacques Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre la régularisation des marges de recul avant et arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33745

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1334, CHEMIN DES CHALETS

RÉSOLUTION 16-10-33745

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1334, chemin des Chalets et désigné comme étant le lot numéro 2 935 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 112 m²;

CONSIDÉRANT que le propriétaire possède une propriété de 9 524,1 m² et qu'il est possible de construire plusieurs bâtiments de 80m² sans dépasser le 10% d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 1334, chemin des Chalets et désigné comme étant le lot numéro 2 935 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 112 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33746

7.5 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 284, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-10-33746

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur l'édifice situé au 284, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-203-2 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 284, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33747

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 96, RUE MAIN EST

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-10-33747

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction sur l'édifice situé au 96, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à agrandir le bâtiment principal et de déménager la porte de la réception;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction pour l'édifice situé au 96, rue Main Est le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33748

7.7 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 107, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-10-33748

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de l'enseigne sur l'édifice situé au 107, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 107, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33749

7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 23, RUE CUTTING

RÉSOLUTION 16-10-33749

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour de rénovation sur l'édifice situé au 23, rue Cutting;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à ne pas utiliser l'ancienne toiture du balcon et d'installer à la place l'enseigne déjà existante;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 23, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33750

7.9 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 418, RUE ERNEST-LAFAILLE

RÉSOLUTION 16-10-33750

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation de trois enseignes pour trois nouveaux commerces sur l'édifice situé au 418, rue Ernest-Lafaille;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone I-417;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour l'édifice situé au 418, rue Ernest-Lafaille, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33751

7.10 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 592, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 16-10-33751

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'un immeuble à six logements sur l'édifice situé au 592, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans le secteur McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction pour l'édifice situé au 592, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 octobre 2016 conditionnellement à respecter les recommandations suivantes :

- Dans la cour avant, planter un minimum de deux arbres ayant un diamètre minimal de 1 pouce au tronc;
- Planter un minimum de huit arbres sur la superficie restante du terrain;
- Voir à contrôler l'eau de ruissellement de stationnement, du terrain et des gouttières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33752

7.11 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 800, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-10-33752

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 800, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 3 310 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un projet de lotissement afin de détacher une partie du terrain au 800, rue Child;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent construire une résidence de deux logements sur deux étages;

CONSIDÉRANT que la construction qui sera faite suite à la dérogation mineure dépassera le maximum d'occupation du terrain qui est permis soit le 30 %;

CONSIDÉRANT que la cour avant sera entièrement utilisée pour le stationnement;

CONSIDÉRANT que le terrain proposé et sa topographie se prêtent mal à la construction d'un duplex de cette dimension;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 800, rue Child et désigné comme étant le lot numéro 3 310 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-10-33753

8.1 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS POUR DÉPOSER UNE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS POUR LA RESTAURATION DE L'ÉDIFICE DE LA VIEILLE POSTE

RÉSOLUTION 16-10-33753

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la restauration de l'édifice de la Vieille Poste;

CONSIDÉRANT le Programme Fonds des petites collectivités (FPC) vise à offrir aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour qu'elles :

- Maintiennent leurs infrastructures d'eau;
- Mettent en place des infrastructures d'eau conformes à la réglementation;
- Se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, sportif, de loisir, touristique ou à la protection des biens publics;
- Maintiennent en bon état et améliorent leurs aéroports.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités (FPC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à déposer une demande dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités (FPC) pour le projet de restauration de l'édifice de la Vieille Poste ;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET
- De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33754

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 127 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-10-33754

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33758 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-10-33758

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-10-33759 11.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-37 AU MONTANT DE 15 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR INSTALLER UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE AU LAC NORTON DES ÉTATS-UNIS

RÉSOLUTION 16-10-33759

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Coaticook désire installer un système de la télémétrie au lac Norton aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite installation;

CONSIDÉRANT que ce système pourra améliorer le contrôle du niveau de l'eau et ainsi prévenir les débordements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle des compagnies Hydro-Météo et Vermont Electrip Coop au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre des compagnies Hydro-Météo et Vermont Electrip Coop;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-37 pour l'installation d'un système de télémétrie au lac Norton des États-Unis auprès des compagnies Hydro-Météo et Vermont Electrip Coop au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33760

11.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 90,28 \$ LA TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS, OPTION B

RÉSOLUTION 16-10-33760

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 octobre 2016 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit celles de :

Soumissionnaires	Option A Avec transport aux frais du fournisseur la tonne métrique taxes en sus	Option B Avec transport de la région no. 5 la tonne métrique taxes en sus
Compass Minerals Canada Corp.	90,28 \$	90,28 \$
Mines Seleine, division de K+K Sel Windsor Itée	94,24 \$	94,24 \$
Technologie de dégivrage Cargill	100,89 \$	100,89 \$
Sel Warwick inc.	114,00 \$	124,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant total de 90,28 \$ la tonne métrique, taxes en sus, option B;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la quantité approximative maximale de 500 tonnes pour la saison hivernale 2017, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 90,28 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-10-33761** 11.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ENTRETIEN ET LA TONTE DES PELOUSES POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES ENTRETIENS YANNICK JEAN (2012) INC.AU MONTANT TOTAL DE 269 655 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-10-33761

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'entretien et la tonte des pelouses pour les années 2017, 2018 et 2019,

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 octobre 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Les Entretien Yannick Jean (2012) inc.	269 655 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Entretien Yannick Jean (2012) inc. au montant total de 269 655 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'entretien et la tonte des pelouses pour les années 2017, 2018 et 2019, soit celle de la compagnie Les Entretien Yannick Jean (2012) inc.au montant total de 269 655 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéros suivants :

- 02-690-00-522
- 02-701-50-522
- 02-701-45-522
- 02-670-00-522
- 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 16-10-33762** 12.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE VISANT À ÉTABLIR LES PARAMÈTRES DE COLLABORATION ENTRE LA VILLE ET LA CROIX-ROUGE EN CE QUI A TRAIT À L'ASSISTANCE HUMANITAIRE AUX PERSONNES SINISTRÉES SUITE À UN SINISTRE MINEUR OU MAJEUR ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-10-33762

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit prendre les mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal*;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de signer une entente avec la Croix-Rouge prévoyant les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de signer une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans et se renouvellera automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les trois mois précédant l'expiration de celle-ci, débutant à compter de la date de signature de ladite entente;

DE participer, pendant toute la durée de l'entente, à la collecte de fonds annuelle de la Croix-Rouge en accordant une aide financière de 0,16 \$ per capita;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

16-10-33763

13.1 AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE TENIR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2016 LE JEUDI 8 DÉCEMBRE PROCHAIN

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole et ses partenaires ont demandé à la Ville l'autorisation de tenir dans certaines rues une activité de sollicitation intitulée "La grande guignolée des Médias" afin de venir en aide aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que cette grande guignolée se déroulera de 6 h 30 à 17 h 30 le 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important de supporter des organismes comme le Centre d'action bénévole dans la réalisation de ce genre d'activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le Centre d'action bénévole et ses partenaires, à tenir l'activité La grande guignolée des médias de 6 h 30 à 17 h 30 le 8 décembre prochain dans certaines rues de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 16-10-33764** 14.1 NOMINATION DU CONSEILLER, MONSIEUR FRANÇOIS LÉVESQUE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT À COMPTER DU 1ER NOVEMBRE PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

RÉSOLUTION 16-10-33764

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de désigner le conseiller, monsieur François Lévesque, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-10-33765** 14.2 PROMESSE DE VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À ANIMALERIE CHEZ CHANEL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-10-33765

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Animalerie chez Chanel, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 311 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 9 360 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 2,14 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De conclure une promesse d'achat avec Animalerie chez Chanel, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 311 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 9 360 pieds carrés pour un montant de 2,14 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle est jointe au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- 16-10-33766** 15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-188 (2016)
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 567 629 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UN POSTE 120 KV

RÉSOLUTION 16-10-33766

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction d'un poste 120Kv;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux est estimé à 10 567 629 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-188 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-188 (2016) décrétant une dépense de 10 567 629 pour la construction d'un poste 120Kv.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16-10-33767** 16.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-38 AU MONTANT DE 15 886,60 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT DU
TROTTOIR ENTRE LES RUES ST-EDMOND ET LAURENCE

RÉSOLUTION 16-10-33767

CONSIDÉRANT que la Ville doit remplacer le trottoir entre les rues St-Edmond et Laurence;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Construction DLP au montant de 15 886,60 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Construction DLP;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-38 pour le remplacement du trottoir entre les rues St-Edmond et Laurence auprès de la compagnie Construction DLP au montant de 15 886,60 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33768

16.2 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DU PROJET POUR LA LOCATION D'UN ENSEMBLE GROUPE ÉLECTROGÈNE ASSURANT D'ÉCRÊTER LA POINTE DE DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION 16-10-33768

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres pour la location d'un ensemble groupe électrogène assurant d'écarter la pointe de demande d'électricité et que, lors de l'ouverture des soumissions, le montant a dépassé 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, les demandes de soumissions publiques relatives à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doivent être publiées dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De rejeter les soumissions reçues dans le cadre du processus d'appel d'offres concernant la location d'un ensemble groupe électrogène assurant d'écarter la pointe de demande d'électricité; et
- D'autoriser la greffière à procéder à un nouvel appel d'offres conformément aux règles de la *Loi sur les cités et Villes* et de la politique contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-10-33769

16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE

RÉSOLUTION 16-10-33769

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Française-Maurice a présenté une demande d'aide financière;

